

Commission de la recherche
Séance du 6 février 2018

Délibération n°1
Portant approbation du **procès-verbal du 13 décembre 2017**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la recherche d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

Vote

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 15
Membres absents et non représentés : 5

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017.

Le président
de la commission de la recherche,



Olivier BERTRAND

Transmis au rectorat le : 18 mai 2018
Notifié le : 18 mai 2018